

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Frontignan

Introduction

Les cyclistes frontignanais jugent le climat de la ville de Frontignan "défavorable au vélo" voir le baromètre des villes cyclables. Laissez-vous votre enfant se rendre à vélo à l'école ou au collège? Faire du vélo dans Frontignan reste dangereux. Voici des propositions élaborées par l'association La Roue Libre de Thau susceptible de changer cette situation, positionnez-vous!

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Viser une part modale du vélo

Action n°2 :

Affecter au moins 5 % du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Mettre en place un comité vélo à l'échelle de l'agglomération Sète Agglopol Méditerranée chargé de suivre le schéma directeur des itinéraires cyclables.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en oeuvre les propositions d'aménagement urgentes dans les deux premières années du mandat

Développer les aménagements cyclables tels que : des pistes cyclables bi-directionnelles sur la route de Montpellier, l'avenue de la Résistance, l'avenue du muscat, l'avenue du Maréchal JUIN, l'avenue Albert SCHWEITZER, l'avenue Ambroise PARE, avenue de PARIS, l'avenue FLEMING
Intervenir sur les points noirs dangereux pour les cyclistes : pont mobile, rond point intersection entre rue Frédéric MISTRAL et Avenue du général de GAULLE, aménager la rue Jean GIONO pour permettre une voie vélo. etc. Voir la cartographie résultante du baromètre des villes cyclables 2019 <https://palmares.parlons-velo.fr>

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés pour permettre la traversée de la ville : depuis la gare de Frontignan vers les plages, la médiathèque, vers Sète, Balaruc, vers Vic La Gardiole, les installations sportives, les écoles et Collèges, la traversée de Frontignan de l'entrée côté Montpellier vers Sète.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui de Frontignan. Créer une connexion entre la

zone du grand Barnier et la D114E4 en longeant la voie ferrée pour relier FRONTIGNAN et VIC LA GARDIOLE. Créer une connexion entre la rue Auguste RODIN et la nouvelle voie verte de Sète/Balaruc. Créer une connexion cyclable entre le quai du Pavois et le pont piétonnier parallèle à la D600.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation avec l'objectif de limiter la place de la voiture dans la ville. Augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées (dans les secteurs résidentiels). Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Faire appliquer la limitation de vitesse dans les zones 30 au moyen de dispositifs de type chicanes, ralentisseurs, radar indiquant la vitesse, verbalisation des dépassements de vitesse.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°11 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°12 :

Transformer en zone piétonne le centre ville.

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Encourager les initiatives tel que S'Cool Bus pour faire du ramassage scolaire à vélo collectif (www.scool-bus.org)

Action n°14 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Limiter le stationnement des voitures. Créer des navettes gratuites interne à frontignan pour limiter l'usage de la voiture sur de courte distance.

Créer des commerces de proximité dans les quartiers afin de limiter les déplacements auto sur de courte distance.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des stationnements fermés type Vélobox, Eco Cycle

Park ou La Ruche à Vélo dans l'espace public, dans les parkings auto, dans des garages spécifiques vélo pour le stationnement vélo résidentiel (centre-ville, maison pour tous, conservatoire, cinéma, médiathèque et dans les zones d'activités (au grand Barnier, Intermarché, Zone d'activité de Frontignan La Peyrade), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Implanter des arceaux vélos normatifs (par ex. type Guimbarde) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des équipements publics (Théâtre, établissements scolaires) et commerces (marché des Halles, rues piétonnes). Apposer des panneaux signalant les arceaux vélos distinctifs des arceaux motos et scooters.

Action n°17 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.
Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics

Action n°18 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo offrant des services vélo (ateliers participatifs, vélo-école, information sur les itinéraires, etc.) et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Action n°20 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°23 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°24 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°25 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°26 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°27 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°28 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°29 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°30 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Encourager des commerces et les entrepreneurs qui souhaitent développer, concevoir, créer autour des modes doux.(création d'emplois pérennes)

Créer un salon de l'écomobilité autour des ORNI (objets roulant non identifié), VPH(véhicules à propulsion humaine)